

Le 1^{er} février, tous ensemble pour : défendre nos retraites et conquérir de nouveaux droits

Le SNT-CGT s'associe à la démarche unitaire des organisations syndicales CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC, FSU et UNSA d'appel à la manifestation du 1er février avant l'engagement de la réforme des retraites. Sur cette base, le SNT-CGT a souhaité un appel commun au Trésor de toutes les organisations syndicales. Cela n'a pas été possible dans l'immédiat. Cependant le SNT s'efforcera de construire un rapport de force le plus large et le plus unitaire possible le 1er février et dans le cadre des actions qui ne manqueront pas de suivre.

Déclaration des délégués au 23^e congrès de l'UGFF-CGT

Les délégués au 23^{ème} congrès de l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT, réunis du 13 au 17 janvier 2003, constatent que, une nouvelle fois, les attaques du MEDEF et du gouvernement convergent contre les systèmes de retraites, du public et du privé.

Allongement de la durée de cotisation, diminution de la retraite perçue, capitalisation rampante ou explicite...pour eux, tous les mauvais coups contre le monde du travail sont envisageables.

Face à ces graves menaces, **les délégués se félicitent du large appel unitaire à l'action et aux manifestations du 1^{er} février.** Ils considèrent qu'il y a là un tremplin essentiel pour l'indispensable développement du mouvement nécessaire à la défense de tous nos acquis et à la conquête de nouveaux droits.

Ils appellent tous les fonctionnaires et agents de l'Etat à manifester ce 1^{er} février, notamment pour :

- ✓ La défense de la retraite par répartition,
- ✓ La possibilité de départ à 60 ans avec

un taux de 75%,

- ✓ Des départs anticipés, avec une retraite à taux plein (le CFA, par exemple), pour celles et ceux qui totalisent les annuités fixées ou qui ont accompli des travaux dangereux ou pénibles,
- ✓ Le retour à 37,5 annuités et le calcul sur les 10 meilleures années pour les salariés du privé et les agents non-titulaires de la Fonction publique,
- ✓ Le maintien et l'amélioration des droits du code des pensions (en particulier les 37,5 annuités pour une pension à 75% de la totalité de la rémunération brute perçue au cours des 6 derniers mois d'activité)
- ✓ La prise en compte dans le calcul de la retraite de périodes comme les études et le chômage...

Toutes ces revendications doivent essentiellement être financées par une **nouvelle répartition des richesses créées** mettant à contribution les profits et les revenus financiers, en particulier par une réforme des cotisations patronales.

C'est possible et c'est juste.

Les délégués du 23^{ème} congrès de l'UGFF-CGT appellent les personnels à **se réunir sur leur lieu de travail pour débattre et s'emparer de ces propositions.**

Dans la suite des actions menées dans dif-

férents secteurs (EDF-GDF, cheminots, fonctionnaires...) faisons du 1^{er} février une étape déterminante dans la construction du rapport de forces indispensable pour faire aboutir nos revendications solidaires.

Extrait de la déclaration de la Fédération des Finances CGT

C'est sans réserves et avec détermination que la Fédération CGT des Finances, comme toute la CGT va intervenir pour défendre ces objectifs communs qui donnent du poids aux orientations revendicatives qu'elle n'a cessé d'avancer depuis des mois pour garantir l'avenir des retraites.

Dans ce cadre, elle luttera à la fois pour défendre le régime des fonctionnaires et les régimes spéciaux comme celui de la Banque de France, et pour améliorer les retraites du secteur privé qui concernent de nombreux salariés de notre secteur.

En particulier, elle luttera pour empêcher toute augmentation de la durée de cotisations dans les régimes des fonctionnaires et les régimes spéciaux, de même qu'une remise en cause des autres paramètres de calcul des retraites, comme l'indexation des pensions sur les traitements d'activité et pour remettre en cause les mesures régressives de 1993 dans le privé.

Elle luttera également pour une amélioration de la retraite des fonctionnaires par une prise en compte du régime indemnitaire dans le calcul des droits à pension. La CGT-Finances souhaite l'ouverture de discussions avec le Ministre sur la création d'un complément de pension.

La fédération CGT des Finances propose aux organisations syndicales du MINEFI et du secteur financier public de prendre les initiatives les plus unitaires possibles pour le succès de ces manifestations.

Retraités, actifs : Retrouvons-nous tous le samedi, 1^{er} février 2003 dans les manifestations unitaires régionales ou départementales pour la retraite

Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT.

Alors, je me syndique...

Nom prénom :

Adresse administrative :

.....

Grade : Echelon/Indice :

Temps partiel : Date:.....

Signature,

